



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

Direction du pilotage interministériel et des moyens

Guichet unique ICPE - Pôle enquêtes publiques

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Extrait de l'arrêté préfectoral n° 2011-P-1593 du 3 août 2011

Etablissements MARTIN

Les établissements Jean MARTIN SAS dont le siège social est situé 494, rue de la Croix Briquet – 45520 - CHEVILLY sont agréés pour assurer le ramassage des huiles usagées dans le département de la Nièvre.

L'agrément entre en vigueur le 3 août 2011 et expire le 2 août 2016.

Cet arrêté préfectoral sera tenu à la disposition du public à la préfecture de la Nièvre – guichet unique ICPE.

Un extrait est consultable sur le site internet de la préfecture : www.nievre.gouv.fr